2021 - 2022

Intervention auprès des collégiens et lycéens :

Information sur l'accès au droit et sensibilisation sur les thématiques juridiques.

Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Haut-Rhin

Place du marché aux fruits
68000 Colmar

Téléphone
03.69.49.27.57
07.49.91.97.69

Courriel
cdad-haut-rhin@justice.fr

Le CDAD est un organisme qui est déjà financé par le ministère de la justice, cette intervention n'entraîne aucun coût supplémentaire pour les établissements.

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Haut-Rhin (CDAD68) est un groupement d'intérêt public qui a pour mission d'organiser l'accès au droit dans le département du Haut-Rhin et du sud du Bas-Rhin (Barr, Sélestat, Châtenois, Sundhouse, Dambach-la-Ville).

Le CDAD 68 met en œuvre une politique publique d'accès au droit, il recense, impulse et coordonne des actions pour l'accès au droit au bénéfice de tous : organisation de permanence gratuite pour les justiciables, mise en place d'évènements de sensibilisation au droit ainsi que l'intervention auprès des établissements scolaires afin de les informer et de les sensibiliser sur les différentes thématiques de l'accès au droit.
Dans cette perspective, le CDAD 68 travaille avec un réseau de professionnels de droit (avocats, huissiers…).

De ce fait, le CDAD 68 propose pour la **rentrée 2021 - 2022** un programme d'information et de sensibilisation sur l'accès au droit en direction des collégiens et des lycéens. Le programme prend en compte les spécificités de chaque niveau scolaire.

PRESENTATION DES PROGRAMMES D'INTERVENTION SCOLAIRE

LES VIOLENCES

Objectifs de l'intervention :

- Apprendre à reconnaître les différentes formes de violences (*l'intervention porte sur les différentes déclinaisons des formes de violences*) ;
- Apporter des pistes de réflexion pour savoir comment réagir face à des scènes de violences ;
- Travailler sur les idées reçues au sujet des cyberviolences et des réseaux sociaux ;
- Sensibiliser au sujet des violences conjugales et des féminicides ;
- Informer sur les peines encourues, le suivi des auteurs de violences et leur réinsertion.

Contenu et méthode :

- Une intervention par classe d'une durée d'1h à 2h ou plusieurs interventions par période (cycle) ;
- Discussion / débat sur les idées reçues et la réalité des faits ;
- Mise en place d'un procès fictif sur des faits de violences en demandant aux élèves d'être les acteurs de la justice (avocats, juges…) ;
- Intervention d'un professionnel du droit expert sur le sujet des violences (associations, avocat…) *sous couvert de disponibilité.*

Supports :

- Support visuel et papier,
- Projection de vidéos.

Les contenues et méthodes sont adaptés en fonction de chaque niveau scolaire et des besoins particuliers de chaque classe.

A l'issu de la mise en place d'un procès fictif, nous pouvons accompagner les élèves afin qu'ils assistent à une audience correctionnelle. Par ailleurs, il est possible d'effectuer l'intervention dans une salle d'audience (sous condition de disponibilité), afin de permettre aux élèves de mieux comprendre les enjeux d'un procès.

L'ORGANISATION DE LA JUSTICE ET L'ACCES AU DROIT

L'accès au droit signifie que chaque personne peut bénéficier gratuitement d'une information sur ses droits et devoirs et être en mesure de les faire valoir. A ce titre, il est important de connaître l'organisation de la justice en France et les grands principes qui la gouvernent.

Objectifs de l'intervention :

- Travailler sur l'organisation de la justice en France : les différentes formes d'infractions, les tribunaux compétents, la saisine du juge… ;
- Informer sur les différents professionnels du droit ;
- Parcourir le cheminement d'un procès (du dépôt de plainte au prononcé de la peine) ;
- Réflexion autour des peines encourues et des alternatives à la poursuite ;
- Informer sur la justice des mineurs.

Contenu et méthode :

- Une intervention par classe d'une durée d'1h à 2h ou plusieurs interventions par période (cycle) ;
- Discussion / débat avec la classe autour des idées reçues ;
- Mise en place d'un procès fictif en demandant aux élèves d'être les acteurs de la justice (avocats, juges…) ;
- Intervention d'un professionnel du droit pouvant présenter son métier (avocat, greffier…) *sous couvert de disponibilité.*

Supports :

- Support visuel et papier,
- Projection de vidéos.

Les contenus et méthodes sont adaptés en fonction de chaque niveau scolaire et des besoins particuliers de chaque classe.

A l'issu de la mise en place d'un procès fictif, nous pouvons accompagner les élèves afin qu'ils assistent à une audience correctionnelle. Par ailleurs, il est possible d'effectuer l'intervention dans une salle d'audience (sous condition de disponibilité), afin de permettre aux élèves de mieux comprendre les enjeux d'un procès.

LES RESEAUX SOCIAUX ET LE DROIT A L'IMAGE

Objectif de l'intervention :

- Apprendre à reconnaitre les différentes formes de cyberviolences ;
- Travailler sur la protection des données et l'encadrement du droit à l'image ;
- Sensibiliser sur la thématique du cyberharcèlement ;
- Informer sur les peines encourues en cas d'atteinte à la vie privé.

Contenu et méthode :

- Une intervention par classe d'une durée d'1h à 2h ou plusieurs interventions par période (cycle) ;
- Discussion / débat avec la classe autour des idées reçues au sujet des réseaux sociaux ;
- Mise en place d'un procès fictif en demandant aux élèves d'être les acteurs de la justice (avocats, juges…) ;
- Intervention d'un professionnel du droit pouvant présenter son métier (avocat, greffier…) sous couvert de disponibilité.

Supports :

- Support visuel et papier,
- Projection de vidéos.

Les contenus et méthodes sont adaptés en fonction de chaque niveau scolaire et des besoins particuliers de chaque classe.

A l'issu de la mise en place d'un procès fictif, nous pouvons accompagner les élèves afin qu'ils assistent à une audience correctionnelle. Par ailleurs, il est possible d'effectuer l'intervention dans une salle d'audience (sous condition de disponibilité), afin de permettre aux élèves de mieux comprendre les enjeux d'un procès.

LA CITOYENNETE EUROPEENNE ET LES INSTITUTIONS

Le droit français est majoritairement régi par les décisions prises au sein de l'Union Européenne, or il est souvent constaté que les jeunes manquent de connaissance et d'enseignement au sujet des acteurs européennes. Il est important de faire connaître aux jeunes générations à venir, la place et l'importance de l'identité européenne.

Objectifs de l'intervention :

- Apprendre à reconnaître la citoyenneté européenne ;
- Travailler sur le fonctionnement des institutions européennes ;
- Identifier le rôle de l'Union européenne et celui du Conseil de l'Europe ;
- Travailler sur les droits de l'Homme et la Convention européenne des Droits de l'Homme ;
- Travailler sur l'histoire de l'Union Européenne et sa création ;
- Sensibiliser sur les actions de l'Union Européenne.

Contenu et méthode :

- Une intervention par classe d'une durée d'1h à 2h ;
- Discussion autour de l'identification de la citoyenneté européenne ;
- Mise en place d'un procès fictif de la Cour européenne des droits de l'Homme (en demandant aux élèves d'être les acteurs de la justice).
- Intervention d'un professionnel du droit européen (juriste en droit européen).

Supports :

- Support visuel et papier,
- Projection de vidéos.

Les contenus et méthodes sont adaptés en fonction de chaque niveau scolaire et des besoins particuliers de chaque classe.

A l'issu de la mise en place d'un procès fictif, nous pouvons accompagner les élèves afin qu'ils assistent à une audience au sein de la Cour européenne des droits de l'Homme ou pour une visite des institutions européennes.

***Le CDAD 68 intervient également sur des thématiques autres que celles mentionnées dans le livret (prévention des addictions, la laïcité…)**. Pour toute demande d'information ou d'intervention au sein de votre établissement, veuillez nous écrire par mail, ou nous téléphoner du lundi au vendredi de 9h à 18h aux cordonnées inscrites en première page.*

Pour les demandes d'intervention, merci de nous indiquer :

- Les coordonnées de l'établissement,
- Les coordonnées du directeur de l'établissement,
- Les coordonnées du responsable du projet,
- Le nombre de classes et leur niveau scolaire.